

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération Déchèterie - Bonnervo - THEIX-NOYALO

Une consultation du public sera ouverte **du 11 février 2019 au 11 mars 2019** inclus à la mairie de THEIX-NOYALO concernant le projet présenté par Monsieur le président de la société Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, dont le siège est situé 30 rue Alfred Kastler - PIBS II - 56006 VANNES Cédex, en vue de l'extension, avec une activité de broyage de déchets verts, de la déchèterie située à l'adresse suivante : Bonnervo 56450 THEIX-NOYALO, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par les arrêtés ministériels des 26/03/2012 et 06/06/2018, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier, en version papier ou sur un poste informatique, en mairie de THEIX-NOYALO aux heures habituelles d'ouverture de celle-ci.

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 11 mars 2019 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de THEIX-NOYALO,
- ou les adresser par lettre au préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer SENB/UGPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex),
- ou les adresser par voie électronique au préfet du Morbihan à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr